



Vendredi 10 Avril 2026  
N°749

# JOURNAL FOOT

L'hebdomadaire du  
football régional

*Chaque semaine, retrouvez ici l'ensemble des Procès  
Verbaux des différentes commissions régionales,  
du Bureau Plénier et du Conseil de Ligue.*



Pour toutes questions  
ou renseignements



[ligue@laurafoot.fff.fr](mailto:ligue@laurafoot.fff.fr)



## Les infos de la semaine



Les premières  
rencontres de  
la finale  
régionale !

[Cliquez ici](#)

## Sommaire

1 – CR Prévention, Médiation, Sécurité...page 3

2 - CR Coupes..... page 4

3 - CR Délégations ..... page 6

4 - CR Sportive Seniors ..... page 8

5 – CR Sportive Futsal ..... page 15

6 - CR Règlements ..... page 18

7 - CR Arbitrage ..... page 20

*Cliquez sur le nom de la rubrique pour consulter directement le PV souhaité.*

## PREVENTION, MEDIATION, SECURITE

Présidente : Chrystelle RACLET.

### DEMANDE DE CLASSEMENT D'UN MATCH SENSIBLE OU A RISQUE

Au cours de la saison, les clubs ont la possibilité de demander à la commission des moyens renforcés pour la gestion d'une rencontre. Cette demande doit parvenir à la commission au plus tard trois semaines avant la date de la rencontre.

Le document prévu à cet effet doit être complété précisément par le club (site internet de la LAuRAFoot « Documents utiles – Sécurité) :

[Formulaire classement match sensible.pdf](#)

A réception, la commission étudiera la demande et adaptera les moyens nécessaires au déroulement de la rencontre.

Chrystelle RACLET,

Présidente de la Commission

Retour  
SOMMAIRE

## COUPES

Réunion du mardi 07 avril 2026

Président : M. Pierre LONGERE.

Présente : M. Jean-Pierre HERMEL

### COUPES LAURAFoot 2025-2026

- Finale à Bourgoin Jallieu le dimanche 7 juin 2026.

- Tirage des Coupes Régionales le 9 Avril à 19 heures, à l'Hôtel de Ville de Bourgoin Jallieu. Présence des Clubs souhaitée.

### **DOTATIONS COUPES LAuRAFoot 2025/2026**

#### **Bonus MASCULIN**

**BONUS LAuRAFoot** pour les équipes de Lige appartenant à des Districts ayant une Coupe Départementale Seniors Masculins ouverte aux Clubs Régionaux. Sont concernés les Clubs des Districts du Cantal, de la Haute Loire, de la Loire, de Lyon et du Rhône.

Le Bureau Plénier a validé le montant du bonus de 1500 euros versé au club de chacun de ces Districts réalisant le meilleur parcours en Coupe LAuRAFoot Seniors Masculins (sauf si celui-ci arrive en finale). En cas d'égalité, application des mêmes critères de départage que ceux du Challenge de la meilleure performance en Coupe de France.

### **DOTATION MASCULINE**

#### **Perdants :**

- ¼ Finales : 1000 euros
- ½ Finales : 2000 euros

#### **Finaliste :**

- 4000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour joueurs et encadrants) d'une valeur de 150 euros
- 1000 euros d'équipement pour le club.

#### **Vainqueur de la finale**

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 6000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour joueurs et encadrants) d'une valeur de 150 euros
- 1000 euros d'équipement pour le club.

### **DOTATION FEMININE**

#### **Perdantes**

- ½ Finales : 1000 euros

#### **Finaliste**

- 2000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour joueuses et encadrants) d'une valeur de 50 euros
- 1000 euros d'équipements pour le club.

#### **Vainqueur de la finale :**

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son Club durant la saison sportive suivante.
- 3000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour 20 joueuses et encadrants) d'une valeur de 150 euros
- 1000 euros d'équipements pour le club.

### **DOTATION FUTSAL**

#### **Finaliste :**

- 2000 euros
- 15 dotations « Nike » (pour 15 joueurs et encadrants) d'une valeur de 50 euros
- 1000 euros d'équipement pour le club.

## Vainqueur de la finale

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 3000 euros
- 15 bons d'achat « Nike » (pour j15 joueurs et encadrants) d'une valeur de 150 euros
- 1000 euros d'équipement pour le club.

## COUPE LAuRAFoot Masculine

- ¼ de finale : le vendredi 1<sup>er</sup> mai 2026 à 14 heures 30.
- ½ finale : le dimanche 17 mai 2026 à 14 heures 30
- Port des maillots obligatoire

## COUPE LAuRAFoot Féminine

- ¼ de finale : le vendredi 1<sup>er</sup> mai 2026 à 14 h 30.
- Port des maillots obligatoire

### **Rappel des dates :**

½ finale : le jeudi 14 mai 2026. (Ascension).

## COUPE LAuRAFoot Futsal GEORGES VERNET

- Finale le samedi 13 juin 2026 à St Jean Bonnefons (42).

## PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS (RAPPEL)

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, l'obligation du port d'un brassard par les Educateurs des équipes est reconduite pour cette saison.

Le Président de la Commission,

Pierre LONGERE

[Retour  
SOMMAIRE](#)

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal), chaque Educateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc. Ces brassards sont à prévoir par le club pour toutes ses équipes concernées. Les Délégués mentionneront le non-port sur leur rapport.

## MEILLEURES PERFORMANCES COUPES NATIONALES 2025/2026

### COUPE DE FRANCE CREDIT AGRICOLE

- Meilleur club de Ligue :  
FC ST CYR COLLONGES (79 points) ;  
Remise le 29 avril au siège du Club.
- Meilleur club de District :  
SS ALLINGES (52 points)

### COUPE DE FRANCE FEMININE

- Meilleur club :  
FC RIORGES (53 points) remis le 27 mars.

### COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

- Meilleur club de Ligue :  
FC BOURGOIN JALLIEU remise le 9 avril à Bourgoin Jallieu.
- Meilleur club de District :  
AS DOMERAT remis le 27 mars

Les dotations ont été remises le vendredi 27 mars 2026 à ST OURS (63) lors de la soirée de la Ligue.

## COURRIERS RECUS

### FC Bourgoin Jallieu :

Tirages au sort des Coupes régionales le 9 avril à Bourgoin Jallieu à 19 heures à l'Hôtel de Ville.

### FC St Cyr Collonges :

Noté.

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Pierre HERMEL

## DELEGATIONS

Réunion du mardi 07 avril 2026

Président : M. LONGERE Pierre  
Présents : MM. BESSON Bernard, HERMEL  
Jean-Pierre.

### RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

**M. BESSON Bernard**  
Téléphone : 06-32-82-99-16  
Mail : lraf.oologneosoleil@gmail.com

**M. BRAJON Daniel**  
Téléphone : 06-82-57-19-33  
Mail : brajond@orange.fr

### INFORMATIONS

#### Obligation d'utilisation de la nouvelle version :

Dans le cadre d'une évolution importante concernant l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI), la Direction des Systèmes d'Informations (DSI) de la F.F.F. rappelle que les versions historiques de la WebApp FMI, à savoir la version 3.9 ainsi que la version 4.0.10 seront prochainement inutilisables. **La suppression des versions antérieures est nécessaire avant d'installer la version 5.**

**A compter du 31 mars 2026, les Clubs devront impérativement utiliser la version 5 de la WebApp FMI, et plus précisément la version 5.0.16.**

Consulter l'article en ligne publié sur le site internet de la LAuRAFoot.

#### Protection des Officiels – Pauses d'apaisement (ou temps morts) et exclusions temporaires ou cartons blancs)

**Dans sa réunion en date du 17 janvier 2026, le Conseil de Ligue a décidé, à titre**

**expérimental, jusqu'en fin de saison 2025-2026 d'instaurer dès les matchs retour ou de la 2<sup>ème</sup> phase de la présente saison et ce, sur toutes les compétitions régionales (y compris en futsal) le dispositif de Pauses d'Apaisement (ou temps morts).**

**La mise en place du dispositif d'Exclusions Temporaires (ou Cartons Blancs, terrain et banc de touche, hors futsal) n'interviendra qu'au début de la saison 2026-2027.**

### RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

**En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer la permanence sportive (voir sur le site internet de la Ligue).**

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

**Heure d'arrivée :** 01 h 30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et mise en marche de celle-ci.

**Rapport d'absence FMI :** Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

**Banc Délégué** : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

**Nom de l'Observateur d'Arbitre** : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

**Indisponibilités** : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

## PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS (RAPPEL)

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, l'obligation du port d'un brassard par les Educateurs des équipes est reconduite pour cette saison.

**A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal), chaque Educateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc. Ces brassards sont à prévoir par le club pour toutes ses équipes concernées. Les Délégués mentionneront impérativement le non port sur leur rapport.**

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

[Retour  
SOMMAIRE](#)

## TRANSMISSION DE LA F.M.I.

**Pour toutes les rencontres, l'utilisation de la F.M.I. est obligatoire. A titre exceptionnel et en cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution disponible sur FOOTCLUBS.**

**Le délai de la transmission de la F.M.I. est fixé au plus tard le dimanche à 20h00 ou dans un délai de 24h00 pour les matchs en semaine.**

**Le non-envoi ou l'envoi hors-délai de la feuille de match entraîne l'application d'une amende pour le club recevant fixée pour cette saison à 75 Euros.**

## RAPPEL AUX CLUBS

Les demandes de Délégués doivent être transmises au service « compétitions » **au plus tard 15 jours avant la rencontre.**

## COURRIERS RECUS

**M. HANS** : Noté. Transmis à la Commission concernée.

**M. HESNI** : Indisponibilité. Noté.

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance.

## SPORTIVE SENIORS

**REUNION DU MERCREDI 08 AVRIL 2026**

(par voie électronique)

Président de la Commission : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-François CLEMENT, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT

\* \* \* \* \*

### INFORMATIONS

#### \* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

##### OBLIGATION D'UTILISATION DE LA NOUVELLE VERSION

Dans le cadre d'une évolution importante concernant l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (F.M.I.), la Direction des Systèmes d'Informations (DSI) de la F.F.F. rappelle que les versions historiques de la WebApp FMI, à savoir la version 3.9 ainsi que la version 4le.0.10 seront prochainement inutilisables. **La suppression des versions antérieures est nécessaire avant d'installer la version 5.**

**A compter du 31 mars 2026, les clubs devront impérativement utiliser la version 5 de la WebApp FMI, et plus précisément la version 5.0.16**

**Consulter l'article en ligne publié sur le site de la LAuRAFoot :**

[Cliquez-ici.](#)

#### \* TRANSMISSION DE LA F.M.I.

Pour toutes les rencontres, l'utilisation de la F.M.I. est obligatoire. A titre exceptionnel et en cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, le club recevant doit toujours

disposer d'une feuille de match papier de substitution disponible sur FOOTCLUBS.

Le délai de la transmission de la F.M.I. est fixé au plus tard le dimanche à 20h00 ou dans un délai de 24 heures pour les matchs en semaine.

Le non-envoi ou l'envoi hors-délai de la feuille de match entraîne l'application d'une amende pour le club recevant fixée pour cette saison à **75 Euros.**

#### \* ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS EN CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS

La Commission Régionale Sportive invite les clubs à consulter les tableaux des accessions et rétrogradations applicables à la fin de la saison 2025-2026.

Concernant les championnats Seniors, les clubs doivent se référer au communiqué du Conseil de Ligue en date du **08 novembre 2025** publié sur le site internet de la Ligue [en cliquant ici.](#)

#### \* BAREMES DE PENALISATION

L'article 64.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'en fin de saison un retrait de points au classement sportif des championnats régionaux est appliqué en fonction du nombre de points de pénalisation comptabilisés au classement du Fair-Play.

Ces dispositions de retrait de points sont de la compétence de la Commission Régionale des Compétitions qui jugera en première instance. Tout club peut faire appel de ces décisions auprès de la Commission Régionale d'Appel qui jugera en deuxième et dernier ressort.

**Situation actuelle :**

**Les clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle – uniquement – de leurs**

équipes en formulant une demande par mail auprès du service compétitions de la Ligue.

## **\* PROTECTION DES OFFICIELS – PAUSES D'APAISEMENT (ou TEMPS MORTS) ET EXCLUSIONS TEMPORAIRES (ou CARTONS BLANCS)**

Dans sa réunion en date du 17 janvier 2026, le Conseil de Ligue a décidé, à titre expérimental, jusqu'en fin de saison 2026-2027, d'instaurer dès les matchs retour ou de la 2<sup>ème</sup> phase de la présente saison et ce sur toutes les compétitions régionales (y compris en futsal) le dispositif de Pauses d'Apaisement (ou Temps morts).

La mise en place du dispositif d'Exclusions Temporaires (ou Cartons Blancs, terrain et bancs de touche, hors futsal) n'interviendra qu'au début de la saison 2026-2027

[Voir le communiqué en cliquant ici](#)

## **\* TERRAINS IMPRATICABLES**

Les Clubs qui reçoivent doivent faire tout leur possible pour que les rencontres se déroulent aux dates prévues. La Commission les invite à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 30 à 32) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Il est opportun de rappeler qu'en cas de match reporté pour des raisons de fermeture des installations sportives municipales, le club recevant est tenu de faire parvenir à la Ligue la copie de l'arrêté municipal fixant l'interdiction d'utiliser ledit terrain et éventuellement préciser les installations qui pourraient être utilisées comme terrain de repli. De plus, **il appliquera toutes les procédures exigées pour prévenir les instances, les officiels et le club visiteur (se reporter au § 38.1.a)**

## **\* PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS (Rappel)**

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs en Entraîneurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, l'obligation du port d'un brassard par les éducateurs des équipes est reconduite pour cette saison.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal), chaque éducateur responsable d'équipe a l'obligation de porter et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.

Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées. Les Délégués mentionneront le non-port sur leur rapport.

## **\* PROGRAMMATION DES 2 DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNAT**

Lors de sa réunion en date du 17 janvier 2026, le Conseil de Ligue a décidé de finaliser la fin des championnats régionaux en programmant notamment les deux dernières journées des championnats SENIORS pour 2025-2026, à savoir :

\* les rencontres des championnats régionaux **masculins R1** des 2 dernières journées seront programmées exceptionnellement le **samedi à 17h00** ;

\* les rencontres des championnats régionaux **masculins R2** des 2 dernières journées seront programmées exceptionnellement le **samedi à 17h00** ;

\* les rencontres des championnats régionaux **masculins R3** des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de la compétition, c'est-à-dire le **dimanche à 15h00**.

Ce communiqué du Conseil de Ligue précise aussi que « tous les matchs de toutes les poules d'un même niveau doivent se jouer le même jour à la même heure mais qu'exceptionnellement, les commissions régionales peuvent y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations ou toute autre

raison dûment motivée, et ainsi déplacer la rencontre en question au cours du même week-end ».

## PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

Se référer aux dispositions prévues à l'article 31 des R.G. de la Ligue.

## DOSSIER

### REGIONAL 2 – Poule B:

\* **Match n° 20472.1 : MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE / U.S. SANFLORAINE du 21/12/2025 ;**

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale de Discipline en date du 18 mars 2026 qui a prononcé le retrait ferme de 3 (trois) points au classement de l'équipe Seniors (2) de MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE pour mauvaise tenue des joueurs avec bagarre hors rencontre et manquement à son obligation d'assurance de la sécurité des acteurs de la rencontre.

## PROGRAMMATION DE MATCHS EN RETARD

A la date de ce jour, la Commission Régionale Sportive se félicite de n'avoir aucun match de championnat Senior à reprogrammer.

## COURRIER DES CLUBS

La Commission Régionale Sportive Seniors entérine les changements ci-après sollicités à ce jour par les clubs pour :

### A / LE WEEK-END DES 18-19 AVRIL 2026 :

#### **REGIONAL 1**

##### Poule A :

\* **MONTLUCON FOOTBALL (550852)**

Le match n°20099.2 : MONTLUCON FOOTBALL / GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE (2) se déroulera le vendredi 17 avril 2026 à 20h00 au stade Dunlop à **MONTLUCON ;**

\* **F.C. RIOM (508772)**

Le match n° 20101.2 : F.C. RIOM / U.S. SUCS ET LIGNON se disputera le samedi 18 avril 2026 à 17h30 au Parc des Sports du Cerey à **RIOM ;**

##### Poule B :

\* **F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (504281)**

Le match n° 20188.2 : F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (2) / F.C. D'ANNECY (2) se déroulera le samedi 18 avril 2026 à 17h00 sur le terrain synthétique du Stade Municipal à **PERONNAS ;**

\* **G.F.A. RUMILLY-VALLIERES (582695)**

Le match n° 20189.2 : G.F.A. RUMILLY-VALLIERES (2) / GRENOBLE FOOT 38 (2) se disputera le dimanche 19 avril 2026 à 15h00 sur le terrain synthétique du stade des Marais à **VALLIERES ;**

\* **F.C. VAULX EN VELIN (504723)**

Le match n° 20190.2 : F.C. VAULX EN VELIN / CHAMBERY SAVOIE FOOT se disputera le dimanche 19 avril 2026 à 15h00 sur le terrain synthétique n° 3 du stade Francisque Jomard à **VAULX EN VELIN ;**

#### **REGIONAL 2**

##### Poule A :

\* **F.C. ANDREZIEUX-BOUTHEON (508408)**

Le match n° 20259.2 : F.C. ANDREZIEUX-BOUTHEON (2) / Ent. F.C. SAINT AMANT ET TALLENDE se disputera le samedi 18 avril 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif Gouyonnière à **ANDREZIEUX BOUTHEON ;**

\* **SAUVETEURS BRIVOIS** (512835)

Le match n° 20263.2 : SAUVETEURS BRIVOIS / U.S. MOZAC se disputera le samedi 18 avril 2026 à 19h00 au stade Louis Exbrayat à **BRIVES CHARENSAC** ;

\* **F.C. COURNON D'AUVERGNE** (547699)

Le match n° 20262.2 : F.C. COURNON D'AUVERGNE / U.S. BEAUMONT se disputera le samedi 18 avril 2026 à 17h00 au stade Joseph et Michel Gardet à **COURNON D'AUVERGNE** ;

\* **FOOTBALL EN CHATAIGNERAIE ET PAYS DE RANCE** (581801)

Le match n° 20301.2 ; FOOTBALL EN CHATAIGNERAIE ET PAYS DE RANCE / F.C. CHAMALIERES (2) se disputera le samedi 18 avril 2026 à 18h00 au stade de la Bessade à **LE ROUGET PERS** ;

**Poule B :**

\* **F.A. LE CENDRE** (521161)

Le match n° 20492.2 : F.A. LE CENDRE / A. Am. LAPALISSE se disputera le samedi 18 avril 2026 à 18h00 au stade Jean Jaurès à **LE CENDRE** ;

\* **F.C. CHATEL-GUYON** (520289)

Le match n° 20493.2 ; F.C. CHATEL-GUYON / F.C. RIOM (2) se disputera le samedi 18 avril 2026 à 18h00 au stade de la Vouée à **CHATEL-GUYON** ;

\* **Ac. S. MOULINS FOOT** (581843)

Le match n° 20369.2 : Ac. S. MOULINS FOOT / U.S. BRIOUDE se disputera le samedi 18 avril 2026 à 19h00 au stade Hector Rolland à **MOULINS** ;

\* **ROANNAIS FOOT 42** (552975)

Le match n° 20471.2 : ROANNAIS FOOT 42 / U.S. BLAVOZY (2) se disputera le samedi 18 avril 2026 à 18h00 au stade Henry Mallevial à **ROANNE** ;

\* **C.S. VOLVIC** (506562)

Le match n° 20450.2 : C.S. VOLVIC / Ent. NORD LOZERE se disputera le samedi 18 avril 2026 à 18h00 au stade Michel Champeboux à **VOLVIC** ;

**Poule C :**

\* **L'ETRAT LA TOUR SPORTIF** (504775)

Le match n° 20538.2 : L'ETRAT LA TOUR SPORTIF / C.S. NEUVILLE SUR SAONE se disputera le samedi 18 avril 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif des Ollières à **L'ETRAT** ;

\* **Av. S. SUD ARDECHE FOOT** (550020)

Le match n° 20540.2 : Av. S. SUD ARDECHE / F.C. ANNONAY se disputera le samedi 18 avril 2026 à 18h00 au stade Georges Marquand à **UCEL** ;

\* **F.C. VENISSIEUX** (582739)

Le match n° 20542.2 : F.C. VENISSIEUX / C.S. LAGNIEU se disputera le samedi 18 avril 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Laurent Gérin à **VENISSIEUX** ;

\* **U.S. VILLARS** (527379)

Le match n° 20541.2 : U.S. VILLARS / U.S. FEILLENS se disputera le samedi 18 avril 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Roger Villeneuve à **VILLARS**.

**Poule D :**

\* **F.C. ECHIROLLES** (515301)

Le match n° 20666.2 : F.C. ECHIROLLES / MOS 3r F.C. se disputera le samedi 18 avril 2026 à 18h00 au stade Eugène Thénard à **ECHIROLLES** ;

\* **E.S. MANIVAL** (523348)

Le match n° 20647.2 : E.S. MANIVAL / F.C. LYON LA DUCHERE (2) se disputera le samedi 18 avril 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade François Régis Bériot à **SAINT ISMIER** ;

\* **A.S. DE MONTCHAT LYON** (523483)

Le match n° 20609.2 : A.S. DE MONTCHAT LYON / OI. VALENCE (2) se disputera le samedi 18 avril 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Marc Vivien Foé à **LYON** ;

**Poule E :**

\* **EYBENS O.C.** (546478)

Le match n° 26529.2 : EYBENS O.C. / A.S. SAINT PRIEST (2) se disputera le samedi 18

avril 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Roger Journet à **EYBENS**.

\* **E.S. RACHAIS** (546479)

Le match n° 26423.2 : E.S. RACHAIS / U.S. ANNECY LE VIEUX se disputera le samedi 18 avril 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Albert Batteux à **MEYLAN** ;

\* **SUD LYONNAIS FOOT 2013** (580984)

Le match n° 26548.2 : SUD LYONNAIS FOOT 2013 / A.S. CRAPONNE se disputera le samedi 18 avril 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du Stade de la Plaine à **COMMUNAY** ;

\* **E.S. TARENTEISE** (552674)

Le match n° 26425.2 : E.S. TARENTEISE / AIN SUD se disputera le samedi 18 avril 2026 à 19h00 au stade Joseph Bardassier à **MOUTIERS TARENTEISE** ;

## REGIONAL 3

### Poule A :

\* **Sp. CHATAIGNERAIE CANTAL** (551385)

Le match n° 24437.2: Sp. CHATAIGNERAIE CANTAL / A.S. ESPINAT se disputera le samedi 18 avril 2026 à 19h00 au stade municipal de **LACAPELLE DEL FRAISSE** ;

\* **DOMES SANCY FOOT** (563697)

Le match n° 24438.2 : DOMES SANCY FOOT / A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES se disputera le dimanche 19 avril 2026 à 15h00 sur le terrain synthétique **d'OLBY** ;

\* **U.S. MURAT** (506350)

Le match n° 24433.2 : U.S. MURAT / U.S. VENDAT-BELLEROVE-BRUGHEAS se disputera le samedi 18 avril 2026 à 18h00 au stade Jean Jambon à **MURAT** ;

\* **A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE** (524952)

Le match n° 24435.2: A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE / Esp. CEYRAT (2) se disputera le samedi 18 avril 2026 à 18h00 au stade municipal de **SAINT GENES CHAMPANELLE** ;

### Poule B :

\* **F.C. COMMENTRY** (582321)

Le match n°24561.2 : F.C. COMMENTRY : MONTLUCON FOOTBALL (2) se disputera le samedi 18 avril 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Lucien Vincent à **COMMENTRY** ;

\* **F.C. ESPALY** (523085)

Le match n° 24501.2 : F.C. ESPALY (2) / AMBERT LIVRADOIS SUD se disputera le samedi 18 avril 2026 à 20h00 au stade La Viouzou à **ESPALY SAINT MARCEL** ;

\* **LEMPDES SPORTS FOOT** (518527)

Le match n° 24605.2 : LEMPDES SPORTS FOOT/ A.S. CLERMONT SAINT JACQUES se disputera le samedi 18 avril 2026 à 18h00 à la Plaine de Jeux du Marais à **LEMPDES** ;

### Poule C :

\* **C.S. PONT-DU-CHATEAU** (520152)

Le match n° 24741.2 : C.S. PONT DU CHATEAU / S.C. AVERMES se déroulera le samedi 18 avril 2026 à 18h00 au stade Léon Baget à **PONT DU CHATEAU** ;

\* **S.A. THIERS** (508776)

Le match n° 24740.2: S.A. THIERS (2) / U.S. FEURS (2) se disputera le samedi 18 avril 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du Parc des Sports Antonin Chastel à **THIERS** ;

\* **C.S. VOLVIC** (506562)

Le match n° 24742.2 : C.S. VOLVIC (2) / A.S. DOMPIERRE se disputera le samedi 18 avril 2026 à 20h00 au stade Michel Champeboux à **VOLVIC** ;

### Poule D :

\* **F.C. COURNON D'AUVERGNE** ( 547699)

Le match n° 24806.2 : F.C. COURNON D'AUVERGNE (2) : DOMTAC se disputera le samedi 18 avril 2026 à 20h00 au stade Joseph et Michel Gardet à **COURNON D'AUVERGNE** ;

\* **HAUT LIGNON FOOT** (561131)

Le match n° 24926.2 : HAUT LIGNON FOOT / A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON se

disputera le samedi 18 avril 2026 à 17h00 au stade du Lignon à **LE CHAMBON SUR LIGNON** ;

\* **U. GLE ARMENIENNE LYON DECINES** (504671)

Le match n° 24876.2 : U. GLE ARMENIENNE LYON DECINES / SAINT ETIENNE COTE CHAUDE se disputera le samedi 18 avril 2026 à 18h00 au Parc des Sports R. Troussier à **DECINES CHARPIEU** ;

**Poule E :**

\* **AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE** (563727)

Le match n° 25123.2 : AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE / A.S. MISERIEUX TREVoux (2) se disputera le samedi 18 avril 2026 à 19h30 au stade municipal de **GRAMMOND**.

**Poule F :**

\* **OI. SALAISE RHODIA** (504465)

Le match n° 25369.2: OI. SALAISE RHODIA (2) / A.S. SAINT JUST SAINT RAMBERT se disputera le dimanche 19 avril 2026 à 12h30 sur le terrain synthétique du stade de la Terre Rouge à **ROUSSILLON** ;

**Poule G :**

\* **A.S. DOMARIN** (528356)

Le match n° 26465.2 ; A.S. DOMARIN / AINS SUD (2) se disputera le samedi 18 avril 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique au stade municipal de **DOMARIN** ;

\* **E.S.B. FOOTBALL MARBOZ** (521795)

Le match n° 25457.2: E.S.B FOOTBALL MARBOZ / OI. SAINT MARCELLIN se disputera le samedi 18 avril 2016 à 19h00 au stade Fernand Piguel à **MARBOZ** ;

\* **Oly. RILLIEUX** (517825)

Le match n° 25456.2: Oly. RILLIEUX / F.C. DOMBES BRESSE se disputera le samedi 18 avril 2026 à 18h30 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif des Lônes à **RILLIEUX LA PAPE** ;

\* **O. VILLEFONTAINE 2025** (528363)

Le match n° 25455.2 : O. VILLEFONTAINE 2025 (2) / F.C. BOURGOIN JALLIEU (3)se disputera le samedi 18 avril 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade de la Prairie à **VILLEFONTAINE** ;

\* **C.S. VIRIAT** (504312)

Le match n° 25453.2 : C.S. VIRIAT / S.C. OUEST LYONNAIS se disputera le samedi 18 avril 2026 à 18h30 au stade Pierre Brichon à **VIRIAT** ;

**Poule H :**

\* **Ev. S. GENAS AZIEU** (523341)

Le match n° 25539.2 : Ev.S. GENAS AZIEU / F.C. SEYSSINS se disputera le samedi 18 avril 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Edmond Pouzet à **GENAS** ;

\* **LYON FOOTBALL F.C.** (505605)

Le match n° 25544.2: LYON FOOTBALL F.C. / Ent. VAL D'HYERES se disputera sur le terrain synthétique du stade Georges Vuillermet à **LYON** ;

\* **F.C. PLAINE TONIQUE** (560193)

Le match n° 25543.2 : F.C. PLAINE TONIQUE / U.S. LA MOTTE SERVOLEX se disputera le samedi 18 avril 2026 à 18h00 au stade du Moulin Neuf à **MALAFRETAZ** ;

\* **A.S. SAINT MARTIN EN HAUT** (519579)

Le match n° 25542.2 : A.S. SAINT MARTIN EN HAUT / F.C. ECHIROLLES (2) se disputera le samedi 18 avril 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade municipal à **SAINT MARTIN EN HAUT** ;

**Poule I :**

\* **U.S. ANNEMASSE-AMBILLY-GAILLARD F.C.** (500324)

Le match n°25695.2; U.S. ANNEMASSE-AMBILLY-GAILLARD F.C. / F.C. BELLE ETOILE MERCURY se disputera le samedi 18 avril 2026 à 20h00 au stade Henri Jeantet à **VETRAZ MONTHOUX** ;

\* **F.C. COLOMBIER-SATOLAS** (581381)

Le match n° 25628.2 : F.C. COLOMBIER-SATOLAS / F.C. CLUSES se disputera le

samedi 18 avril 2026 à 19h00 au stade Municipal à **COLOMBIER SAUGNIEU** :

\* **A.J. AT. VILLENEUVE GRENOBLE** (533035)

Le match n° 25627.2: A.J. AT. VILLENEUVE GRENOBLE / U.S. MONTANAY se disputera le samedi 18 avril 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade de la Porte de Villeneuve à **GRENOBLE** ;

#### Poule J :

\* **F.C. CHAPONNAY-MARENNES** (546317)

Le match n° 26134.2 : F.C. CHAPONNAY-MARENNES / Ent. S. DRUMETTAZ-MOUXY se déroulera le samedi 18 avril 2026 à 19h00

sur le terrain synthétique du Complexe Sportif Gil La Forêt à **CHAPONNAY** ;

#### **B / LE JEUDI 30 AVRIL 2026 :**

#### **REGIONAL 3 – Poule D :**

\* **SAINT ETIENNE COTE CHAUDE** (500430)

Le match n° 24930.2 : SAINT ETIENNE COTE CHAUDE / SOUS ECOLES LAIQUES SAINT PRIEST se déroulera le jeudi 30 avril 2026 à 20h00 au stade Auguste Dury à **SAINT ETIENNE** ;

(match initialement programmé au 03 mai 2026).

Yves BEGON,

Président de la Commission

Roland LOUBEYRE,

Secrétaire

[Retour  
SOMMAIRE](#)

## SPORTIVE FUTSAL

Réunion du mardi 07 avril 2026  
(Par voie électronique)

Présents : MM. Lilian JURY, Roland BROUAT, Luc ROUX, Pascal PEZAIRE  
Assiste : M. Yohan ALRIC

\* \* \* \* \*

### -A- RAPPELS

#### Port d'un brassard par les Educateurs

Dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal), chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible, un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc. Ce brassard est à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

#### Demande de délégués

Les demandes de délégués doivent être impérativement transmises à la Commission compétente, 15 jours avant la rencontre. Délai requis pour traitement.

#### Périodes autorisées pour un changement d'horaire

3 périodes régissent les changements d'horaire :

##### Période VERTE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.**

##### Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire**

**obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

##### Période ROUGE :

Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

### -B- CHAMPIONNATS SENIORS

#### Reprogrammation des matchs en retard

##### Régional 1

Foot Salle Civrieux contre ALF Futsal du 13-12-2025, reprogrammé le 23 avril 2026 à 21h00

Vénissieux FC contre ALF Futsal du 07-02-2026, reste à reprogrammer.

##### Régional 2

CBF74 contre l'Arbre de Vie du 17-01-2026, reprogrammé le 14-04-2026 à 20h00.

FCLDSD contre FFURI 69 du 25-01-2026, reste à reprogrammer.

ALF Futsal (B) contre FFURI 69 du 8-02-2026, reste à reprogrammer.

### -C- OPERATION « UN MOIS SANS FUTSAL REGIONAL »

- Décisions du 23 mars 2026 suite aux différents documents produits et problèmes rencontrés sur les derniers week-ends de compétition

-1- U.S. St Fons Futsal R2 – Toutes les rencontres à domicile à huis clos sur le gymnase Palais des Sports jusqu'à la décision

de la commission de discipline concernant la rencontre

- U.S. St Fons Futsal contre FFURI 69 du 22 mars 2026.

- Décisions du 02 avril 2026 de la commission régionale de discipline suite aux incidents lors de la rencontre U18 garçons futsal : FFURI 69 contre ALF Futsal du 5 février 2026

-1- Mise hors compétition de l'équipe U18 garçon futsal de FFURI 69 jusqu'à la fin de la saison.

-2- Interdiction au club de FFURI 69 d'utiliser le gymnase Louison Bobet, jusqu'à la fin de saison 2025-2026 pour toutes les compétitions régionales. Ce qui pour la Commission signifie que pour chacun de ses matches R2, le FFURI 69 devra proposer un gymnase de repli dans lequel il évoluera à huis-clos.

- Rappel sur les décisions du 9 mars 2026

-1- Tous les clubs qui ne respecteraient pas les protocoles validés par la commission verront toutes leurs rencontres à domicile se jouer par la suite à huis clos dès que la commission aura connaissance officielle (rapports de délégués, d'arbitres, ...) de cette défaillance et ce, sans préjuger des décisions réglementaires ou disciplinaires qui pourraient être prises à la suite de ces rapports.

-2- Pour une modification de gymnase, le club doit fournir avant le lundi 18h qui précède la rencontre, le protocole sécurité qui sera en vigueur dans ce nouveau gymnase. La commission l'étudiera avant de valider ou non cette modification.

## -D- COUPES SENIORS

### -1- COUPE REGIONALE SENIORS FUTSAL – Coupe Georges VERNET

Cadrage : 20 et 21 décembre 2025

1<sup>er</sup> tour : 14 et 15 mars 2026

1/4 finales : jeudi 14 mai 2026

1/2 finales : 6 et 7 juin 2026

Finale : 13 juin 2026 à 16h00 à St Jean Bonnefonds

Le tirage au sort des 1/4 de finales aura lieu le 9 avril 2026.

### Reprogrammation des matchs en retard

FFURI 69 (R2) contre Foot Salle Civrieux R1 du 14 mars 2026, reste à reprogrammer.

ALF Futsal R1 contre FC Vaulx en Velin R1 du 14 mars 2026, reste à reprogrammer.

## -E- CHAMPIONNAT U18 GARCON

Match en retard :

- L'Ouverture contre A Futsal de Vaulx du 5-02-2026, reprogrammé le 20-04-2026 à 20h30.
- Futsal C Picasso contre Pays Voironnais du 5 avril 2026, reprogrammé le 08-04-2026 à 19h00.

## -F- COUPES NATIONALES FUTSAL

### -1- Coupe Nationale Futsal U18 garçon

La commission félicite le club, Futsal C Picasso pour leur qualification en 1/2 finales de la compétition qui se déroulera le week-end des 25 et 26 avril 2026 :

- Futsal C Picasso contre Mouvaux Futsal Club

## -G- AMENDE

### **Chassieu Décines FC (B) en seniors R1 :**

Ce club est amendé de la somme de 200€ pour son forfait lors de la rencontre du samedi 4 avril 2026 contre GOAL Futsal Club.

### **AS Thonon en U18 garçon :**

Ce club est amendé de la somme de 200€ pour son forfait lors de la rencontre du samedi 4 avril 2026 à Futsal Rochette.

**Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.**

Pascal PEZAIRE,

Roland BROUAT,

Elu référent du département sportif

Secrétaire de séance

[Retour  
SOMMAIRE](#)

## REGLEMENTS

### Réunion du 07 avril 2026 (Par Visioconférence et voie électronique)

Président : M. CHBORA.  
Présents : MM. BEGON, ALBAN, DURAND,  
VACHETTA.

#### RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

#### DECISIONS RECLAMATIONS

Dossier N° 105 U18 R2 C  
AV. S. SUD ARDECHE FOOTBALL 1 N°  
550020 / OLYMPIQUE DE ST ETIENNE 1 N°  
504383  
Championnat U18 - Régional 2 - Poule C –  
Journée N° 16 - Match N° 53627334 du  
28/03/2026

**Motif** : Match arrêté suite à l'intervention des pompiers.

#### DÉCISION

Considérant qu'il ressort du rapport de l'arbitre officiel qu'à la 70<sup>ème</sup> et 87<sup>ème</sup> minute de jeu, deux blessés du club de l'A.V. S. SUD ARDECHE ont été transportés par les ambulances, que ces interventions ont perturbé le déroulement de la rencontre, les coéquipiers des 2 blessés n'étaient pas en état de continuer, après réflexion je décide directement d'arrêter le match sur le score de 2 par tout.

Attendu que le match n'a pas eu sa durée réglementaire ;

Par ces motifs, la Commission Régionale des Règlements décide de donner match à rejouer ;

Dossier transmis à la Commission compétente pour reprogrammation.

*Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel ([ligue@laurafoot.fff.fr](mailto:ligue@laurafoot.fff.fr)) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

Dossier N° 106 Fem R2 A  
RIORGES F.C. 1 N° 547504 / VELAY F.C. 1  
N° 581803  
Championnat Féminin - Régional 2 -  
Poule A – Journée N° 14 - Match N°  
53706950 du 29/03/2026

**Motif** : Match arrêté suite à l'intervention des pompiers.

#### DÉCISION

Considérant qu'il ressort du rapport de l'arbitre officiel qu'à la 75<sup>ème</sup> minute de jeu, suite à un contact entre la joueuse n°10 de VELAY F.C. et la joueuse n°5 de RIORGES F.C., la joueuse n°10 s'est blessée au genou droit. Les sapeurs-pompiers arrivent sur les lieux environ 32 minutes plus tard, la joueuse est ensuite évacuée en urgence vers l'hôpital.

À la suite de cet incident, M. LAVASTRE Mickaël, éducateur et dirigeant de VELAY F.C., m'informe que son équipe ne souhaite pas reprendre la rencontre, en raison de l'état de choc des joueuses et du traumatisme lié à la gravité de la blessure.

L'éducateur de RIORGES F.C., accompagné de sa capitaine, m'indiquent que son équipe souhaite poursuivre la rencontre.

Considérant que le rapport complémentaire de l'arbitre officiel, précise qu'il a convoqué les deux entraîneurs, en présence de la capitaine du club de RIORGES F.C., afin de constater la situation et de confirmer la position de l'équipe de VELAY F.C. quant à la reprise de la rencontre. Malgré ces échanges, l'équipe de VELAY F.C. a maintenu son refus de poursuivre le match. Par conséquent, j'ai été contraint de mettre un terme définitif à la rencontre, en raison du refus de VELAY F.C. de reprendre le jeu.

L'arbitre précise que cette décision relève de la seule responsabilité du club de VELAY F.C.

Attendu qu'il ressort de l'article 23.4 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot que « Toute équipe abandonnant la rencontre pour quelque cause que ce soit aura match perdu par pénalité mais ne sera pas considérée comme étant forfait. Une amende spécifique pour abandon de terrain sera imputée au club. Cette dernière sera doublée lors des cinq dernières journées. Elle correspondra à 50% du montant de l'amende pour « forfait simple » (soit 100 euros aujourd'hui ou 200 euros dans les cinq dernières journées). » ;

Le Président,

Khalid CHBORA

[Retour  
SOMMAIRE](#)

Considérant que la rencontre citée en référence a été arrêtée par l'arbitre en raison de l'abandon de terrain par l'équipe de VELAY F.C. sur le score de 1 à 0 pour RIORGES F.C. ;

**Par ces motifs, la Commission Régionale des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe VELAY F.C. 1 et reporte le gain de la rencontre à l'équipe de RIORGES F.C. 1 ;**

**En application des articles 23.1 et 48 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot,**

<b>RIORGES F.C. 1 :</b>	
<b>3 Points</b>	<b>3 Buts</b>
<b>VELAY F.C. 1 :</b>	
<b>-1 Point</b>	<b>0 But</b>

Le club de VELAY F.C. est amendé de la somme de 100€ pour abandon d'une rencontre officielle, de la somme de 55€ pour le point de pénalité, et des frais de procédure d'un montant de 35€, soit un total de 190€ ;

**Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel ([ligue@laurafoot.fff.fr](mailto:ligue@laurafoot.fff.fr)) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.**

Le Secrétaire,

Bernard ALBAN

## ARBITRAGE

**Réunion du 8 Avril 2026**

### EVOLUTION DES TESTS PHYSIQUES POUR LA SAISON 2026/2027

La CRA informe les arbitres des évolutions des tests physiques applicables dès le début de la saison 2026/2027. Ce projet a été validé en séance par le Bureau Plénier de la Ligue le mardi 7/04.

Tou(te)s les arbitres centrales/centraux seront soumis au test SDS sur la base d'un barème différencié selon les catégories.

Tou(te)s les Arbitres assistant(e)s seront soumis aux tests Vitesse / CODA / ARIET sur la base d'un barème différencié selon les catégories.

Vous trouverez les **détails des tests mentionnés en [cliquant ici](#)**, à paraître lors de la prochaine MAJ du RI.

Pour toute information complémentaire, les arbitres sont invités à prendre contact avec l'équipe technique.

Pour rappel, les tests physiques auront lieu selon le planning prévisionnel publié au dernier PV.

Le Président,

Eddy ROSIER

[Retour  
SOMMAIRE](#)